

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2025

2025-127 - Réseau de chaleur - Lancement d'une enquête publique - Déclassement du Domaine Public Routier

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'Or à Saint-Pierre-Montlimart, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 50

- Nombre de conseillers présents : 38

Convocation le : 20/06/2025

Publication : 03/07/2025

Présents : Christophe DOUGÉ, Denis RAIMBAULT, Sylvie MARNÉ, Benoît BRIAND, Danielle JARRY, Serge PIOU, Thierry GOYET, Edith BARON, Jacques BIGEARD, Laurent BOURGET, Dominique AUDOIN, Catherine LEFEUVRE, Lydia CHOQUET, Laurent HAY, Thierry ALBERT, Pierre BOUIN, Jean-Michel MÉNARD, Serge BRISPOT, Henri GRATON, Catherine ROCHARD, Joseph-Luc RAIMBAULT, Michel BRUNEAU, Jean-Luc NORMAND, Jacqueline DUPONT, Jean-Marc VERHAEGHE, Jeannette DAVY, Christel BIOTTEAU, Stephanie BARRILLIÉ, Samuel TERRIEN, Olivier LAUNAY, Philippe MARLU, Jean-François JOUSSELIN, David RENEVRET, Florence MERCERON, Wilfried HUROT, Esther TRANCHARD, Bruno MARTIN, Catherine GRATON

Absents : Stéphane BRETAULT, Christophe CHÉNÉ, Sandra COURANT, Gérard HUMEAU, Amélie THOMAS, Muriel VANDENBERGHE

Absents ayant donné procuration : Annick AUDOUIN à Dominique AUDOIN, Laetitia BARRÉ à Olivier LAUNAY, Michèle CHAUVEAU à Joseph-Luc RAIMBAULT, Isabelle HAIE à Benoît BRIAND, Véronique LANG à Christel BIOTTEAU, Sophie SOURICE à Michel BRUNEAU

Secrétaire : Thierry Goyet

2025-127 - Réseau de chaleur - Lancement d'une enquête publique - Déclassement du Domaine Public Routier - Rapporteur Benoît BRIAND

Le SIEMML a un projet de construction d'une chaufferie biomasse, dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chaleur dans le cœur de Saint-Pierre-Montlimart prévoyant la desserte potentielle des établissements suivants : mairie déléguée, maison de l'enfance, centre social, foyer jeunes, école les Sables d'Or, futur îlot médiathèque-logements, logements Meldomys, collège Ozanam et EHPAD.

Le terrain choisi pour la construction se situe à proximité de ces équipements publics, dans un quartier comprenant des habitations (immeubles et maisons).

L'implantation de la chaufferie résulte principalement de contraintes techniques et fonctionnelles, liées notamment à la giration des camions de livraison depuis l'allée des Plantes et au déchargement de la biomasse dans le silo. La chaufferie comprend un silo de stockage enterré, deux chaudières bois et des chaudières gaz d'appoint, permettant ainsi de répondre aux besoins énergétiques. Elle constitue un équipement de service public et d'intérêt collectif.

Le site du projet est un terrain appartenant à la Commune vide de constructions. Il est actuellement à usage de voirie de desserte des parkings publics, de ces mêmes parkings publics, et d'un espace vert engazonné. Il figure au cadastre sous les numéros 313 AH 622 et 939 d'une superficie d'environ 6 241 m², situées allée de Lourdes à Saint-Pierre-Montlimart.

Sur cette emprise foncière, la Commune a prévu de transférer au SIEML une surface d'environ 750 m².
L'assiette d'assise à cette opération correspondant pour partie actuellement au parking public et un espace vert, la commune doit au préalable désaffecter et déclasser cette zone du domaine public. Le parking est ouvert à la circulation publique au même titre qu'une voie communale et son déclassement portant atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, une enquête publique préalable est nécessaire.

Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et L. 2121-29 ;
Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu les articles L. 134-1 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
Vu l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;
Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Evre,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la désaffectation et le principe de déclassement d'une partie du domaine public routier communal à usage de parking en vue de son classement dans le domaine privé communal dans le but de pouvoir transférer un terrain d'environ 750 m² au SIEML dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie biomasse,

APPROUVE le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de celle-ci ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du maire,

PRÉCISE que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal à l'issue de l'enquête publique,

PRÉCISE que la surface exacte mise à disposition sera définitivement déterminée à la fin des travaux par division parcellaire réalisée par un géomètre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte relatif à ce dossier.

Avis favorable, à l'unanimité (Pour : 44 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Pour copie conforme
Le 27/06/2025
Le Maire,
Christophe DOUGÉ

